

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **26 (1918)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BIBLIOGRAPHIE

Genève de 1788 à 1792. La fin d'un régime, par Henri Fazy.
— Genève, Kundig, 1917.

L'historien de la Genève du XVI^e et du XVII^e siècles s'attache cette fois à l'histoire du XVIII^e. Il étudie les dernières années du patriciat genevois : dès 1788, on voit se transformer l'esprit public ; la menace de la famine accroît le mécontentement ; dès le jour où la Révolution triomphe en France, celui-ci s'exprime plus librement, car rien n'est contagieux comme le désir de la liberté. Le gouvernement genevois était dans une situation délicate : l'oligarchie ne se maintenait que grâce à l'appui des puissances garantes de l'édit de 1782, la France, la Sardaigne et la République de Berne, qui avaient imposé par les armes au peuple genevois une constitution odieuse à la majorité de la population.

Lorsque l'esprit nouveau l'emporta en France, les proscrits genevois à Paris trouvèrent bon accueil auprès des chefs de la Constituante, et ils cherchèrent à se servir de leur influence pour obliger le patriciat genevois à des concessions, qui leur furent octroyées, en effet, sans trop de difficultés. Mais les choses se gâtèrent tout à fait quand la guerre eut été déclarée par la France à la Sardaigne.

Craignant d'être entraînée dans la guerre, Genève déclara sa neutralité et demanda des troupes bernoises pour la défendre. Berne était suspecte à Paris ; cette démarche fut considérée comme inamicale, d'autant plus que la France s'engageait solennellement à respecter le territoire genevois, et même à éloigner ses troupes, à condition que les troupes suisses quittent la ville.

Ce qui poussait les autorités genevoises à maintenir l'occupation helvétique, c'était moins le péril extérieur que la menace intérieure. La chute de la monarchie française avait surexcité les esprits à Genève ; le gouvernement se sentait perdu du jour où la garnison suisse sortirait de la ville ; mais c'était là un motif qu'il n'osait avouer. De son côté, le gouvernement

français ne voulait plus être le garant et le soutien d'un régime oligarchique et il désirait voir un gouvernement démocratique s'installer à Genève.

C'est donc plus de politique que de diplomatie qu'il s'agit, et les négociations n'aboutissent pas. On en vint même à une rupture des relations diplomatiques entre Genève et la France. Mais les Suisses ne tenaient pas à se brouiller avec la puissante république ; ils retirèrent leurs troupes. Alors le gouvernement patricien de Genève succomba, dans les derniers jours de décembre 1792, sans résistance, usé par une trop longue accoutumance du pouvoir et par son incapacité à s'adapter aux besoins nouveaux. C'est un spectacle intéressant, mais lamentable, que la lente agonie de ce régime : des hommes, personnellement respectables et bien intentionnés, payaient les fautes du passé et succombaient sous l'effet de circonstances qu'ils n'avaient pas su prévoir et de forces dont ils n'avaient pas su se servir.

C. G.

Le Mazel, par F.-Raoul Campiche, archiviste à Genève.

C'est le titre d'une étude historique publiée sous forme d'articles de journaux par la *Feuille d'Avis de La Vallée* (année 1917, nos 30, 31 et 33). Il s'agit d'un alpage jurassien, situé dans le massif du Mont-Tendre, qui, au XIV^e siècle, était une *indominure* du château de la Sarraz. Une partie passa successivement entre les mains des comtes de Savoie, du monastère de l'Abbaye du Lac de Joux, de Noble Claude de Glane, des Malherbe d'Orbe, etc. Actuellement il appartient à la commune de Juriens.

NOTE RECTIFICATIVE

M. Charles Gillard m'a communiqué des renseignements relatifs à deux personnages nommés dans mon article du mois dernier, au milieu de la page 89 : 1^o Jaquet Coqueret était notaire à Moudon, au XV^e siècle ; 2^o Nibuli était le nom d'une famille de Moudon, à la même époque.

Eugène Ritter.